

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 10668 du 19 octobre 2012 portant promotion de sous-officiers
de réserve de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1229555S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense;

Vu la décision n° 10667 du 19 octobre 2012 (NOR : INTJ1229554S),

Décide:

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Article 1^{er}

Le maréchal des logis-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2012:

Bartkowiak, Daniel

Nigend : 95 832

Article 2

Les gendarmes de réserve dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2012:

Giroud, Patrick

Nigend : 84 388

Labard, Jean

Nigend : 92 604

De Angelis, Jean-Marie

Nigend : 97 193

Fait le 19 octobre 2012.

Le colonel,
commandant de la gendarmerie de l'air,
G. CAZENAVE-LACROUTZ